



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 31055

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport présenté le 4 septembre dernier par M. Éric Besson relatif à la validation des acquis de l'expérience. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la préconisation consistant à promouvoir une VAE plus ambitieuse en l'intégrant dans le parcours professionnel des actifs.

Texte de la réponse

Plutôt qu'une validation des acquis de l'expérience (VAE) « constat » au regard d'une certification donnée, le rapport Besson suggère d'aller vers une VAE « parcours ». En effet, ce parcours, alliant formations et validations partielles, permettrait à de nombreux publics d'accéder à la certification. Ce parcours VAE pourrait être associé au droit individuel à la formation (DIF). Parallèlement à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle, trois groupes de travail ont été constitués. Ils sont chargés de proposer, d'ici à la fin de l'année, des améliorations concrètes concernant l'orientation professionnelle en lien avec la formation scolaire et universitaire, la validation des acquis de l'expérience et la qualité de l'offre de formation. Les préconisations du rapport Besson sont étudiées actuellement par le groupe chargé du thème de la VAE.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31055

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8138

Réponse publiée le : 6 janvier 2009, page 91